

COMPTE-RENDU de la REUNION de la CLDR du 8 juin 2017

Présents :

GREOVA :

Madame Maurine VANNI ;

Membres de la CLDR :

Madame Nathalie DEGUEE ;

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, échevin ;

Monsieur Xavier GIBLET ;

Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;

Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;

Monsieur Pierre MARICHAL ;

Madame Michèle MEERT ;

Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;

Monsieur Victor SILVESTRE ;

Monsieur Maurice SIMONIS ;

Madame Claudine STREE.

Excusés :

Monsieur Serge BREVERS ;

Madame Nadine MAQUINAY ;

Madame Sandrine MAQUINAY, Présidente du CPAS ;

Monsieur André RAHIER.

Introduction

La réunion débute à 19h45 par un mot d'accueil de Monsieur Léonard, Président de la CLDR et Bourgmestre de la commune.

Approbation du PV du 21 mars 2017

Une remarque est émise quant au paragraphe qui relate la démission d'un membre de la CLDR. Il est spécifié que la démission n'a pas été causée par un simple désaccord entre l'autorité communale et le membre mais plutôt par une divergence de points de vue entre ces deux parties : l'autorité communale n'a pas reconnu comme fondée ni constructive la critique du citoyen quant au manque d'entretien des chemins et sentiers ; l'attitude de l'autorité communale vis-à-vis des critiques émises par le membre a finalement causé sa démission. Le PV sera adapté à cette remarque.

Le PV est ensuite approuvé.

Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis »

Monsieur Léonard explique qu'une réunion a eu lieu le 22 mai 2017 avec l'agent de développement du GREOVA afin de définir les modalités de mise en œuvre de la fiche-projet.

Madame Vanni explique qu'il nécessite que la CLDR marque son accord quant à l'activation de la fiche-projet puisque les membres n'étaient pas en nombre suffisant lors de la réunion précédente. Les membres se positionnent une nouvelle fois en faveur de l'activation de la fiche-projet.

Monsieur Léonard détaille alors les prochaines étapes à entreprendre. La première consiste à reprendre contact avec le bureau d'étude Lacasse afin qu'il adapte ses estimatifs. Ensuite, il conviendra d'organiser une réunion de coordination avec les différents pouvoirs amenés à subsidier le projet. Il s'agira notamment d'y convier les commerçants de la place de Chablis afin de connaître leurs recommandations quant à la mise en œuvre de ce projet.

Un membre souhaite savoir ce qu'il adviendra des remarques émises par les citoyens et commerçants quant au projet initialement conçu par le bureau Lacasse. Monsieur Léonard spécifie que les plans seront revus et adaptés aux différentes recommandations émises par les commerçants et la CLDR.

Un membre souhaite savoir si le projet est dissocié de celui d'aménagement d'une salle polyvalente et d'un parking à proximité du terrain de football. Monsieur Léonard explique que le Collège communal proposera au Conseil de prendre en charge le financement de la création du parking. En effet, l'aménagement de la place de Chablis nécessitera l'apport d'une solution rapide à la problématique du parking.

Un membre souhaiterait inclure une surface plane dans le projet afin de pouvoir y placer un chapiteau lors d'organisation d'évènements tels que le marché de Noël ou le festival des bucoliques.

Il est ensuite rappelé que la CLDR sera concertée pour chaque étape de concrétisation du projet.

Fiche 1.4 : « Aménagements de convivialité »

Monsieur Léonard définit les prochaines étapes à réaliser pour la mise en œuvre de la fiche-projet. Il s'agit de prévoir une nouvelle rencontre avec certains comités de salles et plus particulièrement ceux de la Marelle, la Charmille et l'Alouette afin de déterminer plus précisément les aménagements souhaités par chacun. Il s'agit notamment de voir si certains aménagements ne pourraient pas être pris en charge par les ouvriers communaux. Une fois les idées récoltées et cadrées, il s'agira d'actualiser la fiche-projet en fonction de ces dernières.

Monsieur Léonard explique ensuite que le Conseil a voté pour l'aménagement d'un préau à la salle de la Charmille. Il ajoute que Monsieur Pierre Marichal a été convié à la réunion afin de présenter l'état d'avancement des réalisations de l'Office du Tourisme. Parmi celles-ci, on retrouve la réhabilitation de la Transferrusienne, la transformation de cette Transferrusienne en outil de communication et de promotion pour la commune (ex : vente de 1200 cartes depuis l'inauguration de la Transferrusienne), la mise en place de cartes interactives. Il explique que l'Office du tourisme collabore avec le GREOVA pour intégrer la Transferrusienne dans les cartes de promenades publiées sur le site de la Maison du Tourisme. Un système de QR Code permettra notamment de renvoyer vers le site internet de la MT.

Une autre action de l'OT consiste à embellir les chemins de promenade en y intégrant du mobilier urbain. A cette fin, l'OT a rencontré la commission sentiers du PCDN afin de prendre connaissance des aménagements souhaités le long des promenades. Monsieur Marichal

précise que toutes les suggestions sont les bienvenues et peuvent être envoyées à Madame Boreux. Ces propositions devront bien entendu faire l'objet d'une analyse en Conseil d'Administration.

Certains membres s'interrogent sur le budget disponible ainsi que le cout des aménagements. Monsieur Marichal explique que l'OT dispose d'un budget de 10.000 € pour les aménagements de petit mobilier ainsi que les cartes sachant qu'un banc peut couter jusqu'à 750 €. Un appel d'offre sera en outre lancé ; le choix tiendra compte du prix et de la durabilité du produit.

L'OT réfléchit à l'aménagement d'une liaison entre Palogne et la Transferrusienne. Il étudie notamment la possibilité d'intégrer la Transferrusienne au réseau à points nœuds de la Province de Liège, ce qui permettrait de bénéficier d'un support promotionnel. Il est ensuite spécifié que le réseau à points nœuds est un réseau pour vélo et doit être constitué de routes.

Un membre suggère enfin d'organiser un parcours santé sur la Transferrusienne.

Concours «Wallonie en fleurs»

Madame Vanni présente le concours « Wallonie en fleurs » lancé par la Wallonie. Ce projet vise à encourager le fleurissement des espaces publics villageois. Le concours est à rendre pour le 30 juin 2017 et est destiné aux communes mais aussi aux associations. Monsieur Marichal lui suggère de transmettre l'information à l'OT afin que Madame Boreux la diffuse.

Divers

Monsieur Léonard explique que le Collège a travaillé sur une fiche en lot 2 relative au bassin d'orage à Werbomont. La commune a reçu le rapport de l'AIDE qui lui a permis d'identifier la source de pollution principale du bassin. Des matières organiques se sont accumulées dans le fond du bassin d'orage. La commune va prochainement traiter ce problème mais analyse les solutions les moins onéreuses. Il faudra notamment débroussailler autour du bassin afin d'éviter que les végétaux ne retombent dedans. En ce qui concerne le deuxième bassin, il appartient au MET. Une fois que la commune aura traité le premier bassin, elle écrira au MET pour qu'il en fasse de même avec le deuxième.

La séance se clôture à 20h30.